



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En Drôme Provençale

SEANCE DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2021 A 20 H

L'an deux mille vingt et un, le lundi 1^{er} février, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 28 janvier 2021,

S'est réuni à 18 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SAVEL Charles, Mr FAUVERGE René, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme DEGOUY Eloïse, Mr BES David, Mr Olivier MAVIEL, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Absents excusés : Mr Hervé CHASTAN

Procuration : Mr Hervé CHASTAN à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mme THILL Dylette

TRANSFERT DE L'ACTIF ET DE L'EXCEDENT AU SYNDICAT RAO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au protocole d'adhésion concernant la délégation de la compétence eau potable de la commune au syndicat Rhône Aygues Ouvèze (RAO), il convient de transférer à cet établissement :

- L'état de l'actif du service eau potable
- Les résultats cumulés excédentaires au 31/12/2019 tel qu'il est prévu à l'article 3 du protocole.

Monsieur le Maire propose de fixer l'excédent d'investissement et l'excédent de fonctionnement du service de l'eau et de l'assainissement au 31/12/2019. Il rappelle que le budget du SEA étant commun à l'eau et à l'assainissement, une clé de répartition des résultats de 77%, telle que mentionnée dans le protocole, sera appliquée à cette somme.

Monsieur le Maire précise qu'au 31/12/2019 :

- L'excédent d'investissement au compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement est de 50 032,37 euros.
- L'excédent de fonctionnement au compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement est de 78 135,21 euros.

Sur les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer au syndicat RAO :

- L'état de l'actif du service eau potable
- L'excédent d'investissement du service de l'eau potable au 31 décembre 2019 soit la somme de 38 524,92 €.
- L'excédent de fonctionnement du service de l'eau potable au 31 décembre 2019 soit la somme de 60 164,11 €.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h 15

Le Maire,

Maryannick GARIN